

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BREST - 2901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/08/2024 - 4452 - 1990 B 00192 - 378 081 772 - SOFICAR

**Copie
certifiée conforme**



Dépot N° 4452

LE 29 JUIL. 2024

R.C.S. BREST

**ÉTATS FINANCIERS AU
31/12/2023**

SOFICAR
180 Impasse Caroline Aigle
29490 GUIPAVAS

Téléphone : 02 98 02 81 58

Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Total I : Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 264	10 064	200	200
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Av. et acpts. sur immo. inc.				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 780	13 458	322	322
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 230 806	289 981	1 940 825	1 940 825
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	668		668	668
Total II : Actif immobilisé	2 255 518	313 503	1 942 015	1 942 015
Stocks de matières premières, approvisionnements				
Stocks en cours de production de biens				
Stocks en cours de production de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	247		247	2 224
Créances - Clients et comptes rattachés	442 351		442 351	344 149
Autres créances	3 569 098	106 054	3 463 044	2 746 905
Créances - Cap. sous. app. non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 202		39 202	54 057
Charges constatées d'avance	2 327		2 327	2 247
Total III : Actif circulant	4 053 224	106 054	3 947 170	3 149 583
Total IV : Frais d'émission d'emprunt				
Total V : Primes de remb. des obligations				
Total VI : Ecart de conversion actif				
Total général (I + II + III + IV + V + VI)	6 308 742	419 557	5 889 185	5 091 598

Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	273 776	273 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 378	27 378
Réserves statutaires ou contractuelles	848 689	848 689
Réserves réglementées	1 040 777	1 117 452
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	998 843	38 325
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	3 189 463	2 305 620
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II : Autres fonds propres		
Provisions pour risques	193 634	193 634
Provisions pour charges		
Total III : Provisions pour risques et charges	193 634	193 634
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 037 910	2 063 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 640	1 290
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 049	23 794
Dettes fiscales et sociales	460 279	493 756
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210	10 482
Produits constatés d'avance		
Total IV : Emprunts et Dettes	2 506 088	2 592 344
Total V : Ecart de conversion passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	5 889 185	5 091 598

Annexe Comptable

Annexe Comptable

Identification

Identification	
Dénomination / Raison sociale : SOFICAR	
Adresse : 180 Impasse Caroline Aigle	
Code postal : 29490	Ville : GUIPAVAS
Secteur d'activité : Holding	

Il est fait application du règlement ANC n° 2014 - 03

Méthodes comptables appliquées

Tableau des méthodes comptables appliquées		
Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition : Non applicable
	Financières	Frais d'acquisition : Non applicable
Amortissements des immobilisations corporelles		Amortissement linéaire
Évaluation des stocks		Non applicable
Contrats à long terme et travaux en cours		Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement Non applicable
Engagements de retraite et indemnités assimilées		Information en annexe

Annexe Comptable

Durée des amortissements

Nature de l'immobilisation	Durée en années	Mode d'amortissement
A. Construction		
Maisons d'habitations ordinaires	50 à 100	Linéaire
Maisons ouvrières	25 à 33,33	Linéaire
Bâtiments commerciaux	20 à 50	Linéaire
Bâtiments industriels (non compris la valeur du sol)	20	Linéaire
B. Matériel et outillage		
Matériel	6,66 à 10	Linéaire
Outillage	5 à 10	Linéaire
Matériel de bureau	5 à 10	Linéaire
C. Autres immobilisations		
Matériel de transport automobile	4 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Agencements, installation	10 à 20	Linéaire

Annexe Comptable

Mouvements des immobilisations

Immobilisations : rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10264			10264
Total immobilisations incorporelles (I)	10264			10264
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	1657			1657
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	12124			12124
Total immobilisations corporelles (II)	13781			13781
Immobilisations financières (III)	2231474			2231474
Total général (I + II + III)	2255519			2255519

Mouvements des amortissements

Amortissements : rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Amortissements	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10064			10064
Total immobilisations incorporelles (I)	10064			10064
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	1335			1335
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	12124			12124
Total immobilisations corporelles (II)	13459			13459
Total général (I + II)	23523			23523

Annexe Comptable

Mouvement des dépréciations

Dépréciations : rapprochements par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	289981			289981
Stocks en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs	106054			106054
Total général	396035			396035

Mouvement des provisions

Provisions : variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Provisions	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	193634			193634

Annexe Comptable

État des échéances des créances et dettes

État des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice				
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé	668	668		
Créances de l'actif circulant	4011448	4011448		
Charges constatées d'avance	2327	2327		
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	5049	5049		
Autres dettes	2498399	2498399		
Produits constatés d'avance				

Annexe Comptable

Faits et autres informations significatives

Annexe Comptable

Identité des détenteurs du capital

Nom / Raison sociale	Prénom	Nombre de parts / actions	% du capital
SOBREKARR		16257	95.01
LAMBERT	FREDERIC	427	2.5
LAMBERT	CAROLINE	427	2.5

Annexe Comptable

État des charges à payer

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	1608
428	Personnel	250825
438	Organismes sociaux	100330
448	État	

État des produits à recevoir

Compte	Libellé	Montant
418	Clients	185610
428	Personnel	
438	Organismes sociaux	
448	État	
468	Divers	

Annexe Comptable

État des charges constatées d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48600000	Charges constatées d'avance	2327	

État des produits constatés d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48700000	Produits constatés d'avance		

S O F I C A R
Société par actions simplifiée
au capital de 273 776 euros
Siège social : ZAC de Saint-Thudon
180 Impasse Caroline Aigle
29490 GUIPAVAS
378 081 772 RCS Brest

**Copie
certifiée conforme**

Dépôt N° 4452

LE 29 JUIL. 2024

R.C.S. BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 998.843,13 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice998.843,13 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes998.769,07 euros

Au compte "autres réserves"74,06 euros

Total **998.843,13 euros** **998.843,13 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 58,37 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2024.

Pour les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et à défaut d'option pour l'assujettissement des revenus et gains du capital à l'impôt sur le revenu au taux progressif (option devant être globale et concerner l'ensemble des revenus et plus-values de l'année), il est institué un prélèvement à la source obligatoire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %. Ce dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le prélèvement obligatoire est calculé sur le montant brut des revenus distribués.

Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

Conformément à l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

La demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 €.

Cette attestation doit être produite auprès des personnes assurant le paiement des revenus lesquelles sont tenues à leur tour de la produire sur demande de l'administration.

La présentation d'une attestation sur l'honneur par une personne ne remplissant pas la condition tenant au montant du revenu fiscal de référence entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Le défaut de production, sur demande de l'administration, de l'attestation par les personnes qui assurent le paiement des revenus entraîne, quant à lui, l'application d'une amende de 150 € (CGI art. 1736).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2022	115.000,00 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2021	150.063,47 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2020	645.426,92 €	0,00 euros	0,00 euros	

Pour copie certifiée conforme

Le Président

S O F I C A R
Société par actions simplifiée
au capital de 273 776 euros
Siège social : ZAC de Saint-Thudon
180 Impasse Caroline Aigle
29490 GUIPAVAS
378 081 772 RCS Brest

**Copie
certifiée conforme**

Dépôt N° 4452

LE 29 JUIL. 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

R.C.S. BREST

DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 998.843,13 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice998.843,13 euros

AFFECTATION

A titre de dividendes998.769,07 euros

Au compte "autres réserves"74,06 euros

Total **998.843,13 euros** **998.843,13 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 58,37 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2024.

Pour les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et à défaut d'option pour l'assujettissement des revenus et gains du capital à l'impôt sur le revenu au taux progressif (option devant être globale et concerner l'ensemble des revenus et plus-values de l'année), il est institué un prélèvement à la source obligatoire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %. Ce dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le prélèvement obligatoire est calculé sur le montant brut des revenus distribués.

Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

Conformément à l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

La demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 €.

Cette attestation doit être produite auprès des personnes assurant le paiement des revenus lesquelles sont tenues à leur tour de la produire sur demande de l'administration.

La présentation d'une attestation sur l'honneur par une personne ne remplissant pas la condition tenant au montant du revenu fiscal de référence entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Le défaut de production, sur demande de l'administration, de l'attestation par les personnes qui assurent le paiement des revenus entraîne, quant à lui, l'application d'une amende de 150 € (CGI art. 1736).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2022	115.000,00 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2021	150.063,47 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2020	645.426,92 €	0,00 euros	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président